ROUBAIX

RÉDACTION : 39, Rue Pauvrée. Téléphone 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 13, Rue Louis Carrice

La circulation des tramways et les travaux qui s'imposent

Les accidents sont fréquents, on ne le sait que trop ; mais leurs causes sont diverses et on ne le sait pas suffisamment. Les uns semblent ne relever que du hasard ; d'autres sont l'effet prévu de l'inobservance des règlements établis précisément pour les éviter, d'autres sont dus à un matériel défectueux. Contre les premiers on ne saurait guère se prémunir, si ce n'est, strictement dans quelque mesure, par l'invitation à plus de prudence faite à ceux qui sont les plus exposés à un être l'auteur ou la victime. Ils sont les accidents qui se produisent à l'usine ou dans la rue et que l'on enregistre quotidiennement. Mais les autres, ceux qui résultent surtout de l'incurie des particuliers ou des pouvoirs, ceux-là pourraient être réduits dans une très large mesure : c'est le cas de la plupart des accidents du roulage.

Aussi ne saurait-on être trop attentifs aux particularités susceptibles de les déterminer, quel qu'en soit la responsabilité n'est-il rien de plus urgent que de les signaler à qui de droit.

Notre attention est attirée aujourd'hui à nouveau, sur la circulation des tramways. Place de la Liberté, à quelques pas de l'angle de la Grand'Rue, l'assemblage des fils de trolley est disposé de telle manière que, plusieurs fois par jour, la perche des motrices saute et cingle les fils. Il est facile de prévoir que la répétition des secousses est propre à déterminer une rupture de fil — et facile aussi d'en prévoir les conséquences pour les passants.

Vers le milieu de la rue de la Gare, on signale un appareil d'aiguillage également défectueux. Les tramways qui descendent la rue, a une allure généralement rapide, sursautent avec tant de violence que le réverbère électrique situé sur le trottoir d'en face en est fréquemment détérioré. Dernièrement, la roue d'un camion, prise dans le rail, a interrompu la circulation ascendante ou descendante et immobilisé momentanément treize tramways.

Quelle est, au fait, l'utilité de cet aiguillage ? Des habitants de la rue nous affirment que l'on ne s'en sert jamais... et que l'on y travaille toujours. La raison de ces accidents est sans doute dans l'état défavorable de la chaussée à cet endroit. Ne pourrait-on, sinon supprimer cet aiguillage, du moins le déplacer ?

L'exposition annuelle du cercle horticole

Le Cercle Horticole de Roubaix, dont on connaît la remarquable activité, va nous donner cette année encore une exposition. Fleurs, fruits légumes, tout ce que produit le sol de la région sera représenté et l'on annonce des spécimens des plus curieux.

L'Exposition sera ouverte demain samedi, à la salle des Fêtes de la rue de l'Hospice et durera quatre jours.

ELECTIONS PRUD'HOMALES ANNULEES

La Préfecture vient d'annuler l'élection de deux conseillers patrons, MM. Firmin Lestienne et Hector Destombes, nommés le 4 novembre dernier.

Ces deux candidats n'avait obtenu au premier tour de scrutin qu'un chiffre de voix inférieur au quart des électeurs inscrits. Conformément à l'article 9 de la loi du 27 mars 1907, il devait être procédé à un second tour.

Ne mettez pas du BLANCO sur votre linge comme vous mettez du sucre sur une tarte. Faites-le dissoudre dans de l'eau chaude et versez-le dans votre lessiveuse avant d'y mettre votre linge, ou alors il est préférable que vous en vous en serviez pas. 10038

CAMBRIOLAGE

Des cambrioleurs se sont introduits chez M. Eugène Louys, imprimeur, rue des Fleurs, 30, la nuit précédente. Ils ont fouillé tous les meubles et se sont emparés de quelques bijoux de valeur et d'une certaine somme d'argent en différentes devises. Aucune trace d'effraction n'a été constatée.

VOL DE BOIS

Sur plainte de M. Denoyette, entrepreneur, à Tourcoing, 67, rue de la Cloche, un procès-verbal a été dressé contre Louis Marquette, 22 ans, maçon, domicilié à Leers, pour vol de moulures de bois dans un cottage en construction, avenue des Villas.

VOL DE LINGE

Mme Céline Fremaux, demeurant rue Lannoy, 16, a porté plainte contre inconnu pour vol de linge commis à son préjudice.

ENCORE LES BRISEURS DE VITRINES

Au cours de la nuit précédente, entre minuit et quatre heures, une des vitrines du magasin de nouveautés, tenu par Mme Warembier, 33, rue Saint-Georges, a été brisée et deux fourrures, une écharpe en skungs valant 2.500 fr. et un manchon d'enfant en putois valant 350 fr. ont disparu de l'étalage.

L'an dernier déjà, au cours de la dernière expédition des briseurs de vitrines une glace avait été brisée au même magasin, mais rien n'avait été enlevé. La police de sûreté a ouvert des recherches.

A SOLDER
— GARNITURE LAVABO —
::: 5 pièces, grande cuvette :::
22 fr. 75
A. LABBE, 162, rue de Paris, 162, LILLE

CONSEIL DE REVISION

Il est rappelé aux ajournés des classes 1922 et 1923 et aux jeunes gens de la classe 1924 du canton de Roubaix-Nord que les opérations du Conseil de Révision auront lieu à l'Hôtel de Ville, cet après-midi 16 novembre à 14 h. 30.

CERCLE STÉNOGRAPHIQUE ROUBAISIEN

Le Cercle Sténographique Roubaisien rappelle aux personnes inscrites pour les examens du 18 novembre, qu'ils auront lieu à l'Institut Turgot, 99, rue Pellart et commenceront à neuf heures précises.

Le Comité et les professeurs sont priés d'assurer la surveillance des salles d'examens.

« LES NOUVEAUX RICHES » A L'HIPPODROME

Les Tournées Ch. Baret donneront pour le 50e spectacle de leur Cycle des Grands Galas de Comédie : Les Nouveaux Riches, la célèbre pièce de MM. Ch. Abadie et R. de Casse.

Pour votre linge, employez qui donne de jolies primes. Blanchit Franco 115

ETAT-CIVIL

Naissances : Denise Lejeune, rue des Longues Haies, cour Lagros, 22. — Léon Bevernage, rue Saint-Laurent, 47. — Yvette Marcoux, rue de la Vistule. — Maurice Bollaert, rue Jules Guesde, 18. — Madeleine Maringe, rue Achille Scrépel, 19. — Marguerite Rasson, rue et cour Condé, 9.

Publications : Charles Jonckère, sans profession, place de la Gare, 4 et Jeanne Bourgois, sans profession à Hem. — Gaston Leman, coiffeur, rue de l'Ommelet, cour Rambuteau, 5 et Albertine Poesier, soigneuse à Lys. — Louis Mariens, journalier, place du Progrès, 25 et Jeanne Bevogelaere, soigneuse à Roubaix. — Robert Fournier, mécanicien à Halluin B) et Marguerite Dendoven, soigneuse, rue Leverrier, 37. — Elie Duquesne, vérificateur des contributions indirectes à Rexpoede et Analse Verdonck, bonnetière, rue du Progrès, 21. — Robert Lalonet, comptable rue de Flandre, 56 et Madeleine Mathieu, modiste, rue de la Balance, 8.

Décès : Hermance Bisquet, épouse Liagre, 72 ans, rue de la Guinguette, 55 — Scot Muller, 34 ans, Céline Debouloing, veuve Delsecroix, 75 ans, rue de La Fontaine, 9. — Gustave Radoman, 2 mois, rue Magenta, cour Pecoma, 3. — Jules Desfarcq, 59 ans, rue de Blanchemaille, 87.

Aspirine c'est bien. Métaspirine c'est mieux

WATTRELOS

LES FÊTES DU CRÉTINIER. — Les commerçants du Crétinier organisent de grandes festivités pour les 7, 8, 9 juin 1924 Pentecôte sous la présidence d'honneur de M. Maurice Dhalluin. A l'occasion de ces fêtes une grande souscription à un franc est ouverte à partir de ce jour en faveur des fêtes et pour la création d'une maternité à Wattrelos. Les billets de souscriptions sont en vente chez tous les commerçants du Crétinier. Les personnes qui désirent en recevoir par correspondance peuvent écrire à M. Lagrange, trésorier, rue du Crétinier, 43, à Wattrelos.

Il sera tiré au sort entre tous les souscripteurs : 1. Une superbe maison qui sera édifiée rue de Calais en plein centre du quartier ; 2. Une chambre à coucher en chêne ; 3. Une cuisinière à carreaux ; 4. Une machine à coudre ; 5. Un vélo pour dame ; 6. Un phonographe avec 10 morceaux ; 7. Une balleuse avec bordeuse ; 8. Une batterie de cuisine en alluminium ; 9. Six chaises cannelées ; 10. Une table cannelée et de nombreux autres objets de grande nécessité.

Le Comité organisateur a décidé que le résultat des fêtes serait versé à la Ville de Wattrelos pour la construction d'une maternité.

La date du tirage sera publiée sous peu par les journaux.

Le programme des fêtes comprendra festival, cavalcade, fêtes de nuit, brasserie, etc.

LA FRAUDE. — MM. Victor Kervella et Julien Dendael, préposés des douanes à la Hussarde de service hier matin, à 4 h. 30, au chemin du Bureau, ont donné la chasse à trois individus porteurs de ballots. Ces derniers, après avoir abandonné leur charge, réussirent à se réfugier en Belgique. Les ballots contenaient des jambons pesant ensemble 130 kilos.

« LES AMIS REUNIS ». — La société des Amis Réunis de la Houzarde organise un concert de famille, suivi de bal, les dimanches 18 et 25 novembre, salle Vanmeneen, rue Jules-Guesde, 113.

PASSONS A LA CAISSE. — Le percepteur se rendra estaminet Delcroix, rue du Moulin, le lundi 19 novembre, de 8 à 16 heures, pour la perception des contributions et le paiement de divers mandats.

ETAT CIVIL. — Naissances : Jean Haustrate, rue de Leers, 32. — Jean Hespel, ruelle Wanin, 6. — André Lepoutre, rue du Congo, 18. — Jean Rosse, rue Félix Faure, 33.

Décès : Camille Bonte, 56 ans, chauffeur, rue des Poilus. — Joseph Tison, 55 ans, mineur, impasse des Trois Bouteilles, 1.

CROIX

FANFARE DES TROMPETTES « LA RENAISSANCE ». — Répétition générale, samedi 17 courant, à 20 heures et dimanche 18 courant : Sérénades Sainte-Cécile. Réunion au local à 14 heures 30. Présence indispensable.

HEM

UNION DES AMICALES LAIQUES. — Les adhérents et adhérentes aux amicales « Pasteur », « Victor Hugo » et « Jules Ferry » tiendront, dimanche prochain, à 9 heures 30, une assemblée générale extraordinaire, au cours de laquelle, souverainement, ils décideront de la fusion des associations laïques. La réunion sera présidée par M. Henri Delecroix, maire.

FLERS-BREUCQ

AMICALE PASTEUR. — Assemblée générale dimanche 18 octobre. Les jeunes gens qui ont quitté l'école en 1922 et 1923 sont invités à se faire inscrire à l'Amicale. Ordre du jour : Concert ; football ; section de tir ; élection d'un commissaire.

BAISIEUX

LE NOUVEAU CIMETIERE. — Dernièrement, nous avons tenu nos lecteurs au courant de la création d'un nouveau cimetière au Grand Baisieux, au lieu dit « La Plaine de Lysoing ». La Commission Départementale d'Hygiène n'a pas accepté cet emplacement pour le motif que ce terrain étant par trop humide et peu propice à une installation de ce genre. Le projet en ce qui concerne cet emplacement a donc été abandonné et un autre terrain a été désigné. Ce dernier se trouve en bordure de la Route Nationale, près de la route de Cysoing : l'Administration des Hospices de Lille en est propriétaire.

Ce projet étant définitivement accepté, les Administrations intéressées seront présentes en vue de la cession du terrain. La Préfecture ayant accepté ce projet, ce dernier peut donc être considéré comme définitif.

TOURCOING
BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
— Téléphone 0-85 —

COLLISION ENTRE CYCLISTES

Une collision entre cyclistes s'est produite à l'angle des rues Nationale et des Poutrains.

Un nommé Vandermeulle Omer, 27 ans, apprêteur, rue de Rouen, 42, passant à bicyclette rue Nationale, se dirigeant vers l'abattoir, a heurté, à l'angle de cette rue et de la rue des Poutrains, un jeune cycliste se dirigeant à vive allure vers l'Hôtel de Ville. Vandermeulle a été renversé et s'est fracturé la clavicule gauche.

M. le docteur Huriez qui a donné des soins au blessé lui a prescrit un repos de deux mois. M. Maréchal, commissaire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête.

UN INCENDIE

Un incendie s'est déclaré hier à 20 heures dans un hangar du Collège du Sacré-Cœur, rue de Lille.

Les pompiers se sont rendus aussitôt sur les lieux et ont éteint l'incendie à l'aide d'une petite lance.

Les dégâts sont insignifiants. Il y a assurance.

Faites-vous installer un FOYER AU GAZ...
GRAND CHOIX D'APPAREILS
Compagnie du Gaz
27, Rue Carnot — TOURCOING

POLICE DE ROULAGE

Au cours de la journée, la police a relevé 12 contraventions contre des automobilistes, cyclistes, et charretiers, pour infraction à la police du roulage.

THEATRE MUNICIPAL

Dimanche 18 novembre, à 2 h. 45 très précises, « Mireille ». — Le soir, à 8 h., « Les Mousquetaires au Couvent ».
— Lundi 19 novembre, à 8 h., « La Course de Mimi Pinson ».

LES ARRIVAGES AUX HALLES

Il a été vendu aux Halles :

2.230 kilos marée pour 5.922 fr. ; 536 kilos marrons, 0,50 à 0,75 ; 104 kilos noix, 2,90 à 3 fr. ; 505 kilos pommes, 0,55 à 1,20 ; 81 kilos tomates, à 1 fr. ; 30 kilos biscuits, à 2,90 ; 275 kilos Hollande, 5,25 à 9,50 ; 191 kilos Gouda, 6 à 6,50 ; 10 kilos épeules cuites désossées, 8,50 à 9 fr. ; 23 kilos beurre, 10 à 14 fr. ; 2 tonneaux harengs salés, à 46 fr.

HARMONIE MUNICIPALE

Ce soir, à 20 heures précises, répétition générale.

MUTUELLE « LA PREVOYANCE »

Les sociétaires sont convoqués en assemblée générale trimestrielle dimanche 18 novembre, à 15 heures, à l'Hôtel de Ville (entrée par la rue Deurmont) pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le compte-rendu trimestriel et l'admission des stagiaires.

Les sociétaires nés en 1856, admis à la retraite le 1er janvier 1924 seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

ETAT CIVIL

Publication. — Alphonse Valgha, cordonnier, et Olive Delbaere, chamarreuse.

Décès. — Fernand Pourcelle, 19 ans, rue des Champs, 2 ter. — Alphonse Delecluse, 67 ans, rue Nationale, 122. — Désiré Herbé, 63 ans, rue de Cronstadt, 27. — Achille Delplanque, 50 ans, rue de Menin, 42. — Louis Poissonnier, 68 ans, rue de Mouvaux, 97.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La commission du Bureau de bienfaisance se réunira à la mairie, dimanche 18 courant, à 9 h., pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : Révision de la liste d'assistance médicale gratuite pour l'année 1924 ; cahier des charges pour la fourniture du pain nécessaire au Bureau de bienfaisance pendant l'année 1924 avis) ; demandes d'assistance ; diverses.

PASSAGE DU PERCEPTEUR. — Le percepteur se rendra dans la commune, le 19 novembre, à 9 heures du matin, à l'effet de percevoir les contributions ainsi que les revenus communaux fixe et payer les mandats.

CARTES D'INVALIDITE AUX MUTILES. — Les détenteurs d'une carte d'invalidité expirant le 31 décembre prochain, sont priés d'en faire effectuer le renouvellement. Se présenter à la mairie avec la carte en cours, le titre de pension et une photographie neuve.

ETAT CIVIL. — Publications. — Camille Saelens, tisserand, et Irma Buyse, soigneuse. — Georges D'Halluin, tisserand, et Fidéline Vandamme, lessiveuse. — Achille Bruyneel, garçon boulanger, et Marie Leroy, soigneuse. — Joseph Depraetere, tisserand, et Madeleine Libeer, doublieuse.

RONCQ

FÊTE DE SAINTE-CECILE. — La musique municipale organise pour le dimanche 25 novembre un grand concert à l'occasion de la Sainte-Cécile, dans la salle municipale de gymnastique, à 11 heures 30 du matin.

A l'issue du concert, un grand banquet réunira musiciens et membres honoraires chez Henri Delembre.

Mines de Lens
SOCIETE ANONYME
au capital de 205 millions de francs
Siège Social : à LILLE, Rue Thiers, 30
Emprunt de 102.500.000 Fr.
Gagé par des annuités de l'Etat français
divisé en
205.000 Obligations 6 % de 500 fr. nominal
NETTES D'IMPOTS PRÉSENTS ET FUTURS
(Lois du 31 juillet 1920 du 24 Mars 1921 et du 30 Juin 1923)
Prix d'Emission : 480 fr.
Jouissance 1er Novembre 1923
INTERETS. — Ces obligations rapporteront un intérêt annuel de 6 % net, soit 30 fr par titre, payable par coupons semestriels les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année. Le premier coupon sera à l'échéance du 1er Mai 1924.
AMORTISSEMENTS. — Ces obligations seront amortissables en 29 ans, de 1924 à 1952, conformément au tableau d'amortissement inscrit au dos des titres, tant par tirages au sort annuels avec remboursement au pair que par rachats en Bourse. Les tirages auront lieu au mois de Juillet et le remboursement des obligations sorties se fera le 1er novembre suivant. La Société se réserve toutefois la faculté d'accélérer les amortissements ou de rembourser les obligations, en totalité ou en partie, à partir du 1er Novembre 1928.
GARANTIES. — En garantie du service de l'emprunt, la Société a remis en gage à la Société civile constituée entre les obligataires des titres d'annuités délivrés par l'Etat Français en exécution de la convention qu'elle a passée le 30 Mai 1922 avec le Ministre des Finances conformément aux dispositions de la loi du 31 juillet 1920 et des lois subséquentes.
La société des mines de Lens effectuera d'ailleurs, au profit et pour le compte de la Société civile des obligataires, sur simple demande, des versements échelonnés sur 29 ans, dont le montant couvrira exactement le service de l'emprunt, intérêt et amortissement. De plus, la Société des mines de Lens constituera en provision, pour le paiement du premier coupon semestriel de l'emprunt, une somme égale à son montant.
Les demandes sont reçues dès maintenant :
A la Banque générale du Nord (ancienne banque Verley Décroix) ;
Au Crédit du Nord ;
A la Banque L. Dupont et Cie ;
A la Banque L. Piérard, Mabille et Cie ;
A la Banque de l'Union Parisienne ;
A la Banque Adam ;
A la Société Marseillaise de Crédit industriel et Commercial et de Dépôts ;
A l'Union des Mines ;
ainsi que dans toutes les Succursales et Agences de ces Etablissements.
La publication de la notice prévue par la loi a été insérée dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires du 5 novembre 1923. 10110

DOUAI

L'EXCITATION A LA DEBAUCHE

Le tribunal correctionnel de Douai, ainsi que nous l'avons relaté, a condamné dernièrement pour excitation à la débauche, Louise Dranisart, cabaretière à Douai, à 6 mois de prison avec sursis, 1.000 francs d'amende et déchéance de la puissance maternelle. Il a, en outre, ordonné la fermeture de l'établissement.

Jugeant la peine insuffisante, le parquet général vient de faire appel à ce jugement.

L'affaire reviendra donc sous peu devant la Cour d'Appel de Douai.

UN INDESIRABLE

L'Italien Henrio Banzetti, 27 ans, a été arrêté pour vagabondage et infraction à la police des chemins de fer.

L'IVRESSE

Narcisse Holmart, 39 ans, commissionnaire à Douai, rue de Cambrai, a récolté un procès-verbal pour ivresse.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SOUVIGNIES

LES VIOLENTS. — M. François Beanel, cultivateur, a porté plainte contre Maurice Cinerbout, 25 ans, cultivateur, qui l'a frappé à coups de poing.

DECHY

VANDALISME. — Mme Moreau, receveuse des postes, a porté plainte contre Stanislas Marcignac, 18 ans, sujet polonais, qui s'est amusé à dérouler le tableau portant les heures de levée de la boîte aux lettres.

ESCARPE

LA MALLE-DU BIDI. — On a dérobé une malle contenant des effets, représentant une valeur de 700 francs au préjudice de l'Algérien Ahmed Belloul, 26 ans, aide-chauffeur, demeurant rue Erasme. Les soupçons se sont d'abord portés sur un compatriote de Belloul, Saïd Ajaus. Mais une perquisition opérée chez ce dernier — qui du reste nie énergiquement — n'a donné aucun résultat. L'enquête continue.

MONCHECOURT

UNE MEULE EN FEU. — Un incendie a détruit en partie une meule de paille située dans la cour de la ferme de M. Carly Janvier, 71 ans, cultivateur, rue de l'Egalité.

Les dégâts qui s'élèvent à 4.000 francs sont couverts par une assurance.

VALENCIENNES

UNE FILLETTE GRIEVEMENT BRULEE

La jeune Antoinette Willot, 13 ans et demi, dont les parents habitent cité Vauban, brûlée grièvement sur diverses parties du corps, au cours de son travail aux « Fers à cheval », a été transportée dans un état alarmant à l'Hôtel-Dieu.

L'enquête a établi que c'est en tirant des crochets du four pour les jeter dans un baquet, que la jeune Willot, eut ses vêtements en flammes par l'un de ces crochets.

Le médecin a constaté des brûlures de deuxième degré aux bras, aux mains, à la face, et cela sur tout le thorax antérieur et aux deux jambes.

Etat de la victime très grave.

Tribunal Correctionnel

Audience du 14 novembre

VALENCIENNES. — Pour infraction à des arrêtés d'expulsion, 15 jours aux nommés Szolin Krepko, 25 ans, cordonnier, Jacques Czartay, 35 ans, journalier et Mayer Honik, 21 ans manœuvre.

— Pour abus de confiance, un mois par défaut à Octave Hanocq, 46 ans, ouvrier couvreur.

SAINT-SAULVE. — Pour coups et blessures volontaires, 2 mois à Mohamed Choudar, 20 ans manœuvre.

FRESNES. — Pour violences et voies de fait, six jours, sursis, à Odelin Fièvre, 35 ans, garçon-brasseur.

MARLY. — Pour fraude, 48 jours et 500 fr à Désiré Fontaine, 26 ans, ajusteur.

BEUVRAGES. — Pour vol, 1 mois à Joseph Gaudrault, 26 ans, chauffeur.

CURGIES. — Pour infraction à la police sanitaire des animaux, 100 fr. à J.-B. Rigaut, 60 ans, marchand de bestiaux.

BAISMES. — Pour coups et blessures volontaires et port d'arme prohibée, 2 mois, sursis et 16 fr. à Marthe Sauvage, femme Sénécaux, 27 ans, ménagère.

QUIEVRECHAIN. — Pour vol, 15 jours, défaut à Nestor Yernoux, 32 ans, mineur.

VIEUX-CONDE. — Pour vols et infraction à la loi sur les étrangers, 1 mois, 16 fr. 5 fr. et 5 fr. à Joseph Syrovy, 33 ans, mineur.

ANZIN. — Pour infraction à la loi sur la police des chemins de fer, 25 francs à Alfred Guyot, 47 ans, chaudronnier.

CRESPIN. — Pour infraction à la loi sur les étrangers, 16 fr. et 5 fr. à Hector Francq, âgé de 19 ans, ajusteur.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

UN CYCLISTE VICTIME D'UN ACCIDENT D'AUTO

Rue de la Pyramide, à hauteur du pont de Denain, on se livre actuellement à des travaux de réfection. Hier, un cycliste descendait la côte du Pont de Denain, se dirigeant vers la rue de la Pyramide après le pont de Denain, il vint se jeter sur un tas de gravier. Une auto étant survenue, le cycliste fut renversé et une roue de la voiture lui frappa la tête.

On craint pour les jours du blessé. Une enquête est ouverte dans le but d'établir les responsabilités.

ESCAUDAIN

UN FASCISTE REÇOIT UNE CORRECTION

Le jour de l'Armistice, Pietro Stefanutti, 25 ans, charpentier, 56, rue Victor Hugo, avait participé avec la bannière fasciste, au cortège qui se déroula à Denain.

La manifestation terminée, Stéfanutti qui se trouvait au cabaret Compagnoni fut violemment apostrophé par une trentaine de ses compatriotes qui lui reprochèrent son attitude.

Après quoi, le charpentier reçut de tous les côtés de nombreux coups de poings et de chaises. Le malheureux dut se réfugier dans les établissements des Forges et Aciéries.

Plainte ayant été déposée, la gendarmerie a ouvert une enquête.

BRUAY

VOL A LA SABLIERE

Nuitamment, des malfaiteurs, à l'aide d'un tombereau, ont pénétré dans le chantier de la Sablière Crampon-Duplireux et ont enlevé deux supports de Trommel, d'un poids de deux cents kilos et valant environ quatre cents francs.

La gendarmerie recherche les auteurs de ce vol.

QUIEVRECHAIN

ACTE DE BRUTALITE. — Raphaël Brunet, 39 ans, potion, cour du Midi, 2, se disposait à prendre son service au fond de la mine sans aucun motif, un mineur Ladislas Motyka, s'élança sur lui et le terrassa. Brunet fut dégagé par des ouvriers et Motyka ayant pris la fuite la gendarmerie le recherche.

ET LE VISA ? — Willem Mrukura, 28 ans, ajusteur, qui avait omis de faire viser sa feuille d'étranger a été l'objet d'un procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY

Un violent incendie détruit deux maisons ouvrières

Un violent incendie qui aurait pu prendre de très graves proportions, s'est déclaré jeudi à 16 heures, dans une maison double portant les numéros 9 et 11 de la rue du 22 septembre.

Cet immeuble qui fait partie d'une vaste cité dite « Le Panama » appartient à Mme Vve Jules Bracq, propriétaire rue Gambetta à Caudry et était habité par les familles Macau et Verin.

L'alarme fut donnée par un voisin, M. Roland Lemaire, fabricant de cartons ; la sirène retentit et la Compagnie des sapeurs-pompiers se rendit immédiatement sur les lieux du sinistre.

Le feu, qui avait pris naissance dans une chambre de l'étage, avait pris de grandes proportions et menaçait de s'étendre aux magasins remplis de cartons et papiers de M. Roland Lemaire, et d'ensuite ensuite toute la cité.

Les pompes furent immédiatement mises en batterie et quatre établissements furent exécutés pour alimenter le fléau.

Le sergent Cadetier sur l'ordre du capitaine Vaseaux, est dépêché des flammes qui l'environnaient de toutes parts, exécuta une attaque et réussit admirablement.

A partir de ce moment les pompiers furent maîtres du feu et se contentèrent de préserver les habitations voisines.

Les dégâts consistant dans l'immeuble en partie détruit et dans les mobiliers des locataires, s'élèvent à 30.000 francs environ, couverts par des assurances.

Il convient, en la circonstance, de féliciter la vaillance de la Compagnie des sapeurs-pompiers qui, à son ordinaire, fit preuve du plus grand courage.

Les causes du sinistre n'ont pu être établies.

LE CATEAU

UNE BICYCLETTE QUI S'ENVOLE

Il y a quelques jours, M. Delmaire Henri 30 ans, journalier, 67, rue des Hautes-Forges, entrant à l'estaminet Lucien, rue Gambetta, déposait à la porte sa bicyclette d'une valeur de 450 francs.

Quand il sortit, sa machine avait disparu.

Il ne lui resta que la ressource d'aller porter plainte au commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

MAUBEUGE

QUERELLE AU RESTAURANT

Le dénommé Huart Félix, 28 ans, employé, demeurant au Faubourg Saint-Quentin, se trouvait au restaurant Crévisier, situé rue Saint-Jacques à Maubeuge, lorsqu'il s'y prit de querelle pour un motif des plus futiles avec le nommé Petit Henri, 29 ans, mécanicien, demeurant rue de l'Hospice, 31. Au cours de la discussion, Huart fut violemment frappé à la figure par Petit. La police locale, saisie d'une plainte a dressé procès-verbal.

UN COMBAT NOCTURNE

Les époux Gobert-Vandenborre, cabaretiers demeurant rue d'Hautmont, 37, à Sous-le-Bois, ayant entendu du bruit, la nuit dans la rue, sortirent de chez eux, avec deux de leurs pensionnaires, pour inviter les tapageurs à s'éloigner. Tous quatre furent alors attaqués par les frères Roussu Alfred, 36 ans, mouleur et Roussu Eugène dit les Chambots qui les frappèrent violemment. Les époux Gobert-Vandenborre et leurs pensionnaires s'étant réfugiés chez eux, plusieurs coups de revolver furent tirés dans l'imposte de la porte d'entrée y brisant un carreau. Une enquête est ouverte par la police locale.

PINCES EN FLAGRANT DELIT

Depuis quelques temps, l'administration des Usines Scullfort et Fockedey, au Faubourg Saint-Quentin, constatait la disparition d'objets et matériels divers tels que courroies en cuir et barres de fer. Une surveillance fut établie par la police locale de concert avec les gardes de l'Usine et, hier mercredi vers 6 heures du soir, on arrêtait les nommés Wessel Jules-Emile, 25 ans, monteur en fer, demeurant rue du Marais 5 à Douzies et Masson Omer 24 ans, monteur en fer, demeurant Grande-Rue à Villers-sire-Nicole.

Ces ouvriers qui étaient occupés pour le compte d'une Société ayant une entreprise dans les établissements Scullfort et Fockedey s'étaient concertés pendant que l'un d'eux attendait sur la route de Valenciennes, l'autre lui jetait par dessus le mur de clôture de l'usine les paquets de marchandises préparés pendant la journée. Ils ont avoué que c'était la deuxième journée qu'ils agissaient de la sorte.

Procès-verbal a été dressé contre eux.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Le crime de Saint-Nicolas-les-Arras

On a transféré hier à Saint-Omer, les sieurs Paul Six, 45 ans ; Fernand Miellet, 33 ans et Léon Lallart, 40 ans, journalier à St-Nicolas-les-Arras, qui, dans la nuit du 13 au 14 juillet dernier, assassinèrent avec une véritable sauvagerie, leur camarade Gustave Brossier, 40 ans. Les trois meurtriers doivent comparaître à la prochaine session de la Cour d'Assises.

UN GARÇON QUI PROMET. — Le jeune Maurice Leclercq, 17 ans, électricien, route de Bucquoy, s'étant rendu coupable de vols de divers objets au préjudice de l'Etat et de particuliers, une instruction a été ouverte contre lui. Déjà en 1919, le jeune Leclercq avait été traduit devant le Tribunal des Enfants pour vol de numéraire.

ARRESTATION EN GARE. — La police a arrêté en gare d'Arras, la jeune Joséphine Chabot, 16 ans, bonne chez Mme Robas, place Victor-Hugo, qui disparut en emportant à sa patronne un manteau de velours et une paletot, estimés 1200 francs.

Au moment de son arrestation, elle portait sur elle les vêtements volés.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

SAINT-LAURENT-BLANGY

Les cambrioleurs passent...

Au cours de la nuit, des malfaiteurs ont pénétré dans les bureaux de l'entreprise Prévost, Saint-Laurent-Blangy, après avoir descellé la grille d'une fenêtre. Ils ont visité un tiroir-caisse qu'ils ont trouvé vide, puis, s'étant rendus dans le bureau des dactylographes, ils en ont enlevé deux machines à écrire d'une valeur globale de 5.000 francs, laissant de côté une machine à calculer d'une valeur beaucoup plus grande. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

HENIN-LIETARD

DEUX VIOLENTS INCENDIES

Dans la soirée du 14, un incendie s'est déclaré dans un baraquement situé au chemin de Croix et appartenant à M. Morand-Joseph. Le feu, qui a pris naissance dans le logement du locataire, M. Gaillard, a gagné rapidement toute la construction et l'a anéantie totalement en quelques instants. M. Gaillard et sa famille, qui étaient couchés, n'eurent que le temps de fuir sans en pouvoir sauver de leur mobilier. Les dégâts, évalués à une trentaine de mille francs sont couverts par une assurance. La compagnie des sapeurs-pompiers avec l'autopompe, qui s'étaient rendus sur les lieux ont noyé les décombres.

— Au même moment, un incendie a pris naissance au carreau de la fosse n° 1 des mines de Drocourt, dans un local servant de remise aux outils. Le local et les outils ont été la proie des flammes. L'auto-pompe de la ville, qui s'est rendue sur les lieux, n'a pu intervenir, l'accès au sinistre n'étant pas praticable.

ANNAY-SOUS-LENS

EN FETANT L'ARMISTICE. — Les frères Antoine et André Lefebvre, et leur camarade Paul Bulcourt, après avoir dignement fêté l'anniversaire de l'armistice et étant ivres se livrèrent, au café Déruelle à des voies de fait sur Augustin Lamand ; plus tard, au café Lemaire, c'est à Antoine Dedourge qu'ils portèrent des coups. Les gendarmes intervenant, dressèrent procès-verbal contre ce trio peu commode.

DIVION

COUPS DE COUTEAU. — Au cours d'une rixe ayant eu lieu à La Clarence, le 12 novembre, vers 10 heures du soir, au Café Qui-Bonnier, le Marocain Ali, ben Mohamed a reçu plusieurs coups de couteau, et a été transporté à l'hôpital de Béthune. Celui qui l'a frappé, le nommé Lecomte Théophile, a été arrêté par la police municipale et conduit à Béthune.

EN BELGIQUE

COURTRAI

ARRESTATION DE TROIS POLONAIS — La gendarmerie a arrêté à la gare, pour vagabondage, trois sujets polonais. Ceux-ci ont été mis à la disposition de M. le directeur de la sûreté publique.

UN CADAVRE MUTILE RETIRE DU CANAL DE BRUGES

Gand, 15. — On a retiré du canal de Bruges, à proximité du pont de Lavendegem, le cadavre horriblement mutilé d'un homme. Les bras manquaient ainsi qu'une partie de la tête. On remarque des blessures profondes sous le menton.

Il fut bientôt établi que le cadavre était celui d'Emile Schellinck, âgé de 53 ans, maçon, domicilié Matsen aux Anguilles, à Gand. Le corps a été reconnu par les membres de la famille devant les magistrats.

Schellinck avait disparu depuis le dimanche 4 novembre. Le lendemain on remarqua sur la berge du canal à Marlaerette un chapeau qui paraît avoir été celui du défunt.

Les magistrats se demandent s'ils se trouvent devant un crime commis dans d'horribles conditions, ou si le corps, en remontant à la surface de l'eau, a été pris et mutilé par l'hélice d'un remorqueur.

L'autopsie permettra sans doute, d'éclaircir le mystère.

La police judiciaire a déjà fait à Gand une arrestation qui pourrait se rapporter au drame.

UN ASSASSINAT MYSTERIEUX A HUY

Ces jours derniers est arrivé au commissariat de police du Huy, un individu assez pauvrement vêtu, qui déclara s'appeler Ernest Connard, âgé de 21 ans, né à Bovesse, près Namur et y domicilié. Il déclara également avoir pris, samedi matin, le train qui quitte Namur à 7 h. 32 et être arrivé à Liège, d'où il a voyagé durant toute la journée. Vers 10 heures du soir, se trouvant sans argent, il décida de rentrer chez lui à pied. Il prit donc la chaussée de Huy et s'engagea dans la nuit. Il suivant un chemin de halage, lorsqu'il vit arriver devant lui une femme. Sans aucun motif, il prit un revolver qu'il portait et fit feu par deux fois sur l'inconnue, qui s'affaissa en criant : « Mein gott ! ». Il le fouilla mais elle n'avait aucun argent sur elle. Saisissant alors le cadavre, il le précipita dans la Meuse, ainsi que son revolver, et s'enfuit épouvanté.

Il est arrivé à Huy vers 10 heures du matin, et s'est rendu au commissariat quelques heures plus tard.

L'homme a-t-il dit vrai ou s'agirait-il d'un déséquilibré ?

Jeux & Education Physique

FOOTBALL

A ROUBAIX

AMICALE DES ARTS

Comme l'année dernière, l'entraînement du Cross-Cyclo-Pedestre pour la section cycliste commencera à partir du dimanche prochain, 18 novembre. Rassemblement [illegible] à l'Amicale Café Bourgois, 86, rue de l'Epeule, à 9 h. 30. Le départ sera donné à 10 heures précises du local.

A WATTRELOS

SPORT OUVRIER WATTRELOSIEN

Dimanche 8 novembre, à 2 heures 15, sur le terrain du Crétinier, l'équipe 1re du Sport Ouvrier Wattrelosien rencontrera l'équipe 1re du Sport Ouvrier Hallunois. Match comptant pour le championnat du Nord, 3e division, groupe A.

Les membres dont les noms suivent sont priés d'être present au local pour une heure afin de tracer le terrain : Froment Joseph,